

■ **Ljubisa et Ljubinka Tomasevic**, à Montreux, société en nom collectif, exploitation d'un café à l'enseigne 'Café 4' (FOSC du 29.05.2001, p. 4029). L'associé Ljubisa Tomasevic s'étant retiré, la société est dissoute et radiée. L'associée Ljubinka Tomasevic continue les affaires sous la raison individuelle 'Ljubinka Tomasevic', conformément à l'art. 579 CO.
Journal no 4292 du 23.04.2004
(02237810 / CH-550.1.024.870-9)